***S 20 Information aux salariés, des élus CGT au CSE***

**Contre le virus du profit du gouvernement et de Stellantis, les salariés sauront trouver le vaccin !**

**Les salariés sur le "*pont*"… !**

La semaine dernière, jeudi était un jour férié. La direction gère la pénurie de semi-conducteurs, au jour le jour, avec le numéro vert, des H- au dernier moment, des prévisions d’allongements d’horaires et leur annulation le jour même, l’incitation à vider les compteurs, etc.

Crise de semi-conducteurs, ou pas, la direction savait depuis longtemps qu’il y avait la possibilité d’organiser un pont et de prévoir de ne pas faire travailler le vendredi.

Ce ne sont pas les salariés qui ont décidé du H- du lundi précédent pour la quasi-totalité des secteurs de production ni que le système 1 soit à l’arrêt pendant plus d’un mois. **La CGT était pour que cette aspiration bien légitime des salariés de faire le pont soit satisfaite.**

**Les salariés ont sué assez de profits pour permettre qu’un jour leur soit payé pour faire le pont.**

**Notre temps libre n’a pas à dépendre des aléas de la production ni de la flexibilité qui nous pourri la vie, mais, ce n’est que contrainte et forcée que la direction l’entendra…**

****Le maintien des transports ne pourra être obtenu que collectivement !**

La semaine dernière lors de la réunion de la comission transport nous avons appris que la direction voulait supprimer encore des lignes de bus au 25 mai prochain ! **Il s’agit des lignes : B01 de Luxeuil, A24 de Lepuis, A31 de Foussemagne, A04 de Maîche, B17 de Villersexel.**

Encore une centaine de travailleurs CDI comme intérimaires qui devront se débrouiller pour venir travailler.

**La CGT n’accepte pas ces suppressions de lignes ! La direction de Stellantis a les moyens de les maintenir mais ne le fera pas de son plein gré…**

**RD2 liquidation des salariés !**

Tous les salariés classés par l’EMDP (Espace de Mobilité et de Développement Professionnel) en sensible ou à l’équilibre ont reçu une incitation individuelle par mail pour quitter l’entreprise.

Dans un passé très proche la direction avait déjà fait la même chose par voie postale et nous avions déjà dénoncé ces pratiques génératrices de démotivation et de stress ou de souffrance au travail.

**Pour rappel :** l’employeur a le devoir de protéger l’intégrité physique et morale des travailleurs (code du travail)…

Aujourd’hui la direction recommence cette démarche, et cette pression en annonçant individuellement ce que l’on vaut, à leurs yeux, pour quitter l’entreprise. Sur un marché du travail agonisant de plus en plus, et avec la mise en concurrence des services entre eux, accélérée récemment avec la création de Stellantis.

**Cela montre la vision qu’ils ont de la valeur de notre travail, de nos activités ! Tout ceci pour s’en mettre toujours plus dans les poches !**

**Solidaires avec nos Camarades de Douvrin (Française de Mécanique)**

La décision de PSA de transférer en Hongrie la production du nouveau Moteur EP annonce la fermeture programmée de l’usine de Douvrin et menace l’emploi de 1500 travailleurs qui y travaillent.

**Aussi, Jeudi 06 mai 2021, une délégation de notre Syndicat est allée sur place pour les soutenir.** PSA se contente de promesses mais nous savons bien ce qu’elles valent, vu les fermetures d’usines, qui ont déjà eu lieu.

**300 personnes dont une centaine de travailleurs de Douvrin ont participé au rassemblement, tous les syndicats CGT du groupe PSA y était représentés.** C’est donc une réussite malgré la tentative de la direction de torpiller cette initiative en mettant le Site en H- ce jour-là.

Nous avons expliqué la situation de Sochaux avec les menaces de suppressions de centaines d’emplois d’intérimaires avec l’arrêt de la production de la 308, et, celles qui pèsent aussi sur les emplois des salariés intérimaires et embauchés, chez les sous-traitants, fournisseurs et équipementiers. Enfin nous avons parlé de la fin du secteur de l’outillage à Sochaux avec toutes les conséquences pour les travailleurs ainsi que le soi-disant sureffectif dans les autres secteurs, argument que la direction de PSA utilise pour justifier toutes les suppressions d’emplois à Sochaux et partout ailleurs dans le groupe.

**Nous avons rappelé les seules revendications qui peuvent tous nous protéger pour garder nos emplois et nos salaires, ici, et dans toutes les usines du groupe de tous les pays :** **la répartition du travail entre nous tous, sans perte de salaire, pour maintenir tous les emplois (CDI comme intérimaires), la baisse des cadences et la réduction du temps de travail pour travailler moins et travailler tous !**

**Virus des inégalités !**

D’après le rapport d’OXFAM, la crise sanitaire et ses répercussions économiques ont encore accru les inégalités, et pas qu’un peu :

* Depuis le début de la pandémie, les 10 personnes les plus riches du monde, dont Bernard Arnault, ont vu leur fortune augmenter de plus de 500 milliards de dollars !
* Dans le même temps, et pour ne parler que de la France, selon les associations caritatives, plus d’un million de personnes auraient basculées dans la pauvreté, principalement des femmes isolées, des jeunes, des étudiants qui ont perdu leurs petits jobs, et des travailleurs précaires dont les missions d’intérim ou CDD n’ont pas été renouvelées.

**La réforme de l’assurance chômage, si elle rentre en application en juillet aggravera encore cette situation ! Sans oublier les retraités dont les pensions ne sont pas revalorisées alors que l’alimentation, le gaz, et les mutuelles ne cessent d’augmenter !**

**Alors ensemble nous devons exiger, le partage des richesses et du travail ! Une meilleure couverture sociale ! Rejoignez la CGT !**

**La CARSAT condamnée !**

La CGT PSA site de Sochaux, par sa section des retraités, avait saisi la justice pour *défaut d’information* de la CARSAT lors du passage de la procédure papier à la procédure internet. Ce manque d’information avait entrainé 2 mois de retard de versement de pension aux retraités.

**La justice a donné raison à notre syndicat !**

Le délai de pourvoir en Cassation étant passé, la condamnation de la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté est donc effective, pour le motif de *défaut d’information* lors du passage de la procédure, **la CARSAT devra verser les 2 mois aux plaignants.**

Ce jugement a une portée plus large à l’heure où les administrations et les employeurs voudraient que tout se fasse sur le net sans tenir compte des difficultés de chacun tant en matière d’équipement ou le fait de maîtriser l’outil informatique.